

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 28 mars 2019

Frelon asiatique

La Ville de Rennes renouvelle son plan de surveillance et de lutte contre les frelons asiatiques

La Ville de Rennes a renouvelé, pour l'année en cours, son plan de surveillance et de lutte contre les frelons asiatiques. Depuis 2011, chaque printemps, un plan de surveillance du frelon asiatique est mis en place par la Ville de Rennes, en étroite collaboration avec la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FGDON 35).

Les actions mises en œuvre

> Des pièges à frelons sont installés durant la période printanière sur des sites municipaux, principalement sur des sites où sont implantées des ruches et chez les apiculteurs qui le souhaitent pour capturer les fondatrices et ainsi éviter la création de nouveaux nids.

Attention, ce piégeage est limité pour mieux le contrôler et ne pas détruire les autres insectes pollinisateurs. Les pièges ne doivent pas être laissés en place toute l'année ou de façon prolongée et doivent être surveillés régulièrement.

> Les nids de frelons asiatiques sont détruits sur le territoire de Rennes à **titre gratuit** pour les particuliers, syndicats ou autres gestionnaires d'immeubles d'habitation à condition que l'opération soit effectuée par la **société Hynéra Environnement** mandatée par la Ville de Rennes (voir ci-dessous).

À Rennes, en 2018, le plan de lutte contre le frelon asiatique a permis la destruction d'un peu plus de 400 nids (300 en 2017) et la capture de fondatrices sur les sites municipaux.

Conduite à tenir pour les Rennais

En cas de suspicion ou de constatation de la présence d'un nid, les Rennais doivent contacter RenCitéZen (via la plateforme téléphonique **02.23.62.25.25**, l'application numérique ou le formulaire en ligne sur le site metropole.rennes.fr).

Après examen de la situation, en cas de confirmation de la présence d'un nid de frelons asiatiques, **Hynéra Environnement**, seule société mandatée par la Ville de Rennes, se chargera de procéder à la destruction du nid lorsque les conditions le permettent. La Ville de Rennes se charge de déclencher l'intervention. **La destruction du nid sera alors gratuite.**

Attention, les interventions d'autres sociétés de désinsectisation ainsi que les interventions sur d'autres hyménoptères tels le frelon européen seront à la charge du demandeur.

Principes de précautions

- Vérifier avant de tailler une haie ou avant de couper ou d'élaguer un arbre s'il y a une activité autour ;
- ne pas tenter de détruire soi-même un nid de frelons (par le feu, l'eau, un insecticide...) quelle que soit sa taille ;
- ne pas s'approcher à moins de 5 mètres d'un nid ;
- ne pas boucher les trous d'accès d'un nid : les frelons chercheront alors à sortir par un autre chemin et réimplanter un nid ailleurs ;
- ne pas tenter de déterrer un nid souterrain, car les frelons sortiront stressés et extrêmement agressifs.

Pratique

→ En cas de suspicion ou de constatation de la présence d'un nid, les Rennais doivent contacter RenCitéZen (via la plateforme téléphonique **02.23.62.25.25**, l'application numérique ou le formulaire en ligne sur le site metropole.rennes.fr).

→ **Reconnaître le frelon asiatique**

Le frelon asiatique est plus petit que le frelon européen, avec des couleurs plus foncées hormis une bande jaune orangé sur l'abdomen. Le nid est érigé en mars-avril et est abandonné en fin d'automne.

→ **Les dangers du frelon asiatique**

Lorsque le frelon asiatique est dérangé (par exemple : si l'on s'approche du nid), il attaque violemment, et les piqûres sont douloureuses et dangereuses pour les personnes allergiques. Il n'est pas plus dangereux que les autres frelons.

Pour les abeilles et pour l'apiculture : le frelon asiatique est un super-prédateur. De mai à juillet, il nourrit ses larves d'abeilles domestiques prélevées dans les ruchers. Ajouté aux pesticides et au virus varroa, le frelon asiatique est dévastateur pour l'apiculture.